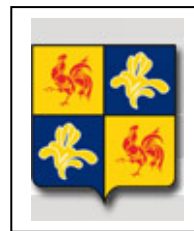


Boîte à outils à l'attention des promoteurs de projet.

De l'idée à la concrétisation du projet



Bienvenue aux promoteurs de projet et aux associations.

Le but de cette mission confiée à l'asbl Constellations par la COCOF, est la création d'un organisme de soutien aux initiatives des promoteurs et des gestionnaires de structures d'accueil pour personnes handicapées adultes.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte des dispositions prises par le politique face au problème du manque de structure d'accueil de jour et d'hébergement pour les personnes handicapées à Bruxelles. La mise sur pied d'un groupe de promoteurs de projets appelé « Prom Pro » a été réalisée dès le mois de janvier 2008. La collaboration active de ses membres et la volonté de partager son expérience en toute liberté et en toute confiance ont permis de récolter une somme considérable d'information. Afin de mettre cette information à la disposition de toutes les personnes concernées, nous avons créé un document appelé: « Boîte à outils à l'attention des promoteurs de projets ». Si vous acceptez, vous aussi, de partager votre expérience et vos informations, vous êtes le bienvenu dans notre groupe Prom Pro.

Sans pouvoir toutes les citer, je tiens à remercier les très nombreuses personnes qui ont contribué sous différentes formes à la réalisation de ces outils d'informations.

Objectifs et contenu de la boîte à outils:

Aider à la création de structures d'accueil.

Structurer l'information, la rendre accessible et utile au plus grand nombre.

Le contenu de la boîte à outils se décline en 7 phases explicatives générales suivies chacune de tableaux synthétiques et d'une mini bibliothèque.

- Les phases de construction du projet
- Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels
- Centre de documentation en annexe

Note d'introduction:

Ce « guide » vous apportera une série de réponses ou les solutions à vos questions. Il tente, compte tenu des expériences d'autres promoteurs de projet, des recherches d'informations effectuées auprès d'acteurs du secteur en Belgique et à l'étranger, de rencontres multiples, de vous éclairer sur le fonctionnement actuel de la prise en charge des personnes handicapées à Bruxelles pour mieux élaborer votre propre projet de structure d'accueil.

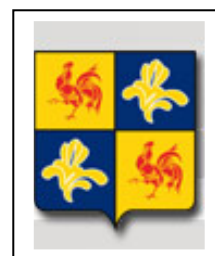
Se poser les bonnes questions au bon moment, avoir des tableaux de bord, savoir où trouver l'information, à quelles portes frapper pour faire avancer votre projet ... tel est le but de cette boîte à outils.

Ci-dessous vous trouverez la table des matières de la boîte à outils.

Si vous êtes intéressé par son contenu et par les activités de groupe Prom Pro, n'hésitez pas à contacter l'asbl Constellations.

Table des matières

Boîte à outils à l'attention des promoteurs de projet.



De l'idée à la concrétisation du projet.

- Phase de construction du projet
- Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels
- Centre de documentation en annexe

Phase 1 : C'est notre histoire ...

1.1 Petite enfance, enfance, adolescence	7
1.2 J'arrive à mes 18 ans, changement de décor pour moi et mes parents...	7
1.3 Quel est le projet de vie idéal pour ces personnes adultes handicapées	8
1.3.1 Modèles et projets bruxellois	8
1.3.1.1 Centres de jour et d'hébergement agréés par la COCOF et la COCOM	
1.3.1.2 Les promoteurs de projet avec un accord de principe	
1.3.1.3 Les extensions de projets dans les institutions existantes	
1.3.1.4 Les « nouveaux » promoteurs de projet	
1.3.1.5 Autres alternatives ou projets alternatifs	
1.3.1.6 Les associations actives pour la promotion et la diversification de l'offre de structures d'accueil	
1.3.1.7 Les études réalisées ou en cours	
1.3.2 Modèles et projets en Wallonie, Flandre, Communauté Germanophone	15
1.3.2.1 En Wallonie	
1.3.2.2 En Flandre	
1.3.2.3 Office de la Communauté Germanophone	
1.3.3 Modèles et projets à l'étranger	16
1.3.3.1 La Hollande	
1.3.3.2 Le Canada, L'Angleterre, Les Pays scandinaves, La Suisse ...	

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

- 1.1 Les acteurs du secteur à Bruxelles
- 1.2 La COCOF et la COCOM
- 1.3 Le VAPH
- 1.4 Les types de structures d'accueil

Centre de documentation en annexe

Phase 2 : Nous existons, et après ...

2.1 Une équipe et des statuts 18

- 2.1.1 Qui va faire partie de cette équipe ?
 - 2.2.1.2 Quels profils de personnalité, de compétence, de disponibilité? Combien de personnes?
 - 2.2.1.3 Comment les chercher, les trouver, les motiver
 - 2.2.1.4 Créer éventuellement des sous-groupes de travail
- 2.1.2 Vous vous constituez en asbl, coopérative, association de fait ...
 - 2.1.2.1 Pour une asbl, créer vos statuts et les publier
 - 2.1.2.2 L'objet social
 - 2.1.2.3 Les administrateurs et les membres
- 2.1.3 Nous existons, nous avons un nom, une identité sociale, et après ...
- 2.1.4 Une aventure aux multiples facettes, comment répartir le travail ?
- 2.1.5 Des personnes ressource

2.2 Il faudra toujours avancer sur plusieurs fronts à la fois 20

- 2.2.1 Votre décision mûrement réfléchie pourrait être remise en question
- 2.2.2 Il faudra toujours avancer sur plusieurs fronts à la fois
- 2.2.3 La gestion du temps, des actions et des compétences

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

2.1 Le plan d'ensemble

2.2 Stratégie générale

Centre de documentation en annexe

Phase 3 : Voilà du concret

3.1 Choisir une région ou une offre de service ? 21

- 3.1.1 Au départ ...
- 3.1.2 Est-ce que la région, Bxl, Wallonie, Flandre, a une importance déterminante ?
 - 3.1.1.1 A Bruxelles: COCOF, COCOM et VAPH,
 - 3.1.1.2 En Wallonie:
 - 3.1.1.3 En Flandre:
 - 3.1.1.4 En Communauté Germanophone :
- 3.1.3 Et pourquoi pas à l'étranger !

3.2 Je réponds aux agréments ou je suis « indépendant » 22

- 3.2.1 Demande d'accord de principe et d'agréments
- 3.2.2 Projet « privé »

3.3 Un terrain, un bâtiment: achat, location, construction ... 23

- 3.3.1 Quels types d'infrastructures pour quels usages
 - 3.3.1.1 Pour les lieux d'hébergement
 - 3.3.1.2 Pour les centres de jour
- 3.3.2 Qui finance quoi ?
- 3.3.3 La recherche d'un bâtiment et/ou d'un terrain
- 3.3.4 La taille, le type, le lieu, l'état général ...

- 3.3.5 Localisation: urbain, rural, résidentiel, quartier social ...
- 3.3.6 Achat, location, bail emphytéotique quelle durée ?
 - Le bail emphytéotique pour un terrain et/ou une maison
 - Les cas de legs d'une maison ou d'une somme d'argent importante
- 3.3.7 La mise en conformité

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

- 3.1 Les régions et les communautés, les accords de coopération
- 3.2 Nous répondons aux agréments ou nous sommes « indépendants »
- 3.3 Un terrain, un bâtiment: achat, location, construction...

Centre de documentation en annexe

Phase 4 : L'essence et l'essentiel ...

- 4.1 Le projet pédagogique** 26
- 4.2 Le projet personnel individuel** 26

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

- 4.1 Consolidation du projet pédagogique

Centre de documentation en annexe

Phase 5 : Assurer le montage financier

- 5.1 Les sources de financement :** 27
 - 5.1.1 La déduction fiscale
 - 5.1.2 Agréments et subsides « classiques »
 - 5.1.3 Mécénat, fondation privée, sociétés, services Club
 - 5.1.4 Les événements
 - 5.1.5 BAP: Budget d'Assistance Personnelle et PAB en Flandre
 - 5.1.6 Convention prioritaire à Bxl et nominative en Wallonie
 - 5.1.7 Budget en initiative et projets pilotes
- 5.2 Le financement de l'infrastructure** 28
 - 5.2.1 Bâtiments et Financements qui correspondent le mieux à votre projet
 - 5.2.2 Une location
 - 5.2.3 Un bail emphytéotique
 - 5.2.4 Un achat
- 5.3 Les frais personnalisables et de fonctionnement** 30
- 5.4 Les frais de personnel pour un hébergement** 31
 - 5.4.1 Engagement d'ACS, travailleurs à statut « spécial »
 - 5.4.2 Les Bénévoles devenus Volontaires

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

- 5.1 Budget, ressources d'une personne handicapée
- 5.2 Les frais personnalisables
- 5.3 Les frais de fonctionnement
- 5.4 Récapitulatif frais personnalisables et de fonctionnement
- 5.5 et 5.5 Bis Les frais de personnel
- 5.6 et 5.6 Bis L'infrastructure

Centre de documentation en annexe

Phase 6 : Promotion et reconnaissance

- 6.1 Actions indispensables pour se faire connaître et reconnaître** 32
 - 6.1.1 Créer des outils de communication
 - 6.1.2 Réaliser un plan financier crédible
 - 6.1.3 Créer des événements
 - 6.1.4 Sensibiliser les médias
 - 6.1.5 Lancer une campagne de collecte de fonds
 - 6.1.6 Multiplier les rencontres auprès des instances potentiellement subsidiaires
 - 6.1.7 Faire valider le projet pédagogique

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

- 6.1 Actions indispensables pour se faire connaître et reconnaître

Centre de documentation en annexe

Phase 7 : Au jour le jour et demain

- 7.1 Avant l'inauguration: Qui va gérer le projet et comment ?** 34
- 7.2 Après l'inauguration: la gestion quotidienne, le suivi du projet** 34

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

- 7.1 Avant l'inauguration: Qui va gérer le projet et comment ?
- 7.2 Après l'inauguration: la gestion quotidienne, le suivi du projet

Centre de documentation en annexe

Boîte à outils à l'attention des promoteurs de projet.

De l'idée à la concrétisation du projet



Les phases de construction du projet

Notre objectif après lecture de ces 7 phases est qu'une personne sensible au manque de place d'accueil pour personnes handicapées à Bruxelles ait acquis une bonne vue d'ensemble sur le fonctionnement du secteur, les initiatives qui existent, le contexte socio-politique et la problématique spécifique pour ces personnes.

C'est pour la clarté de l'information que nous avons réalisé cette structuration en 7 phases.

De nombreux sites ou documents sont référencés et vous permettent d'accéder par un simple clic sur le lien à une information plus détaillée sur le sujet.

La phase 1 évoque très brièvement le parcours que la plupart des parents réalisent avant de se positionner comme promoteurs de projets. Tous rêvent du meilleur pour leurs enfants qui deviennent adultes, beaucoup sont bien trop épuisés pour se lancer dans une telle aventure, quelques-uns tentent le long voyage vers une destination incertaine.

Les phases 2 à 6 structurent l'ensemble des questions et éléments de réponse qu'un promoteur de projet est amené à se poser s'il veut aboutir. La présentation n'est pas strictement chronologique et selon les besoins de chacun, il sera nécessaire de sauter d'une phase à l'autre.

La 7ème phase est le coup d'envoi d'une seconde mission tout aussi importante: la gestion quotidienne du projet, son suivi et son évolution.

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

Ceux-ci permettent une vision aérienne, schématique, synthétique d'aspects spécifiques de chaque phase. Une autre appréhension ou porte d'entrée à la compréhension d'une situation, d'une question, d'un problème. Ils font suite à l'explication détaillée de chaque phase.

Centre de documentation en bas de page et en annexe

En bas de page vous trouverez les références des documents relatifs à la phase évoquée. Ces documents ne sont pas accessibles directement sur Internet. Ils ont été mis à disposition par des asbl ou des particuliers. Nous les avons listés et numérotés dans un centre de documentation qui se trouve en annexe. En cliquant sur la référence de ce document vous serez renvoyé vers le document « original » complet. (système encore à finaliser)

Phase 1 : C'est notre histoire ...

1.1 Petite enfance, enfance, adolescence

1.2 J'arrive à mes 18 ans, changement de décor pour moi et mes parents...

1.3 Quel est le projet de vie idéal pour ces personnes adultes handicapés

1.1 Petite enfance, enfance, adolescence

Dès la naissance d'un enfant différent, l'on constate rapidement que la prise en charge spécifique, l'information qui s'y relate est très réduite.

◆ On s'investit dans la prise en charge de cet enfant et espère un soutien de l'entourage et des milieux psycho-médico-sociaux et para-médicaux.

◆ On lit, recherche sur Internet des informations.

◆ Qui va pouvoir prendre le relais pendant quelques heures, quelques jours ?

◆ Intégration dans une crèche ordinaire ?

Ci-joint la liste des services d'accompagnement qui pourraient vous aider :

www.cocof.irisnet.be/site/fr/sbfph/listes_htm

La maternelle et les primaires « classique » ou enseignement spécial, centre de jour ? Où ? Y a-t-il de la place ? Est-ce adapté ? Le passage en primaire, la vie sociale, aides au domicile et/ou en dehors ?

Les secondaires, l'adolescence à l'école, centre de jour ? Changement de lieux, d'établissement ? Même questions de localisation, adéquation de l'encadrement ? Internat ou externat ? Les trajets...

Ci-joint un document qui explique l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement spécial :

www.segec.be/fedefoc/special/structure/01OrganStruct.pdf

Si vous habitez Bruxelles, vous trouverez également de nombreuses informations et adresses dans la [Brochure de l'accueil de la personne handicapée \(pdf\)](#) ou l'Accueil de la Personne handicapée par la Commission communautaire française dans la Région de Bruxelles-Capitale.

www.cocof.irisnet.be/site/common/filesmanager/sbfph/brochuresbfph/

1.2 Une fois les 18 ans, changement de décor pour moi et mes parents...

Quel avenir pour cet enfant ? Au vu du parcours du combattant depuis sa naissance, la lutte pour la vie, pour sa vie est loin d'être terminée ! Que deviennent nos jeunes après 18ans ? Une étude¹ toute récente apporte quelques éléments de réponse concernant les jeunes qui sortent de l'enseignement de type 2 (Enseignement spécial adapté aux besoins éducatifs des enfants et des adolescents atteints d'arriération mentale modérée ou sévère.)

L'école et les professionnels nous ont prévenus :

Les places sont rares, les listes d'attente de plus en plus longues. Commencer à chercher, à visiter, à vous inscrire dans les centres de jour, d'hébergement.

Nous sommes de plus en plus épuisés et voilà que nous constatons que le plus dur est à venir.

Trouver un lieu d'accueil de jour et d'hébergement adapté pour ce jeune adulte en devenir.

Un constat : pas de places, pas de sous, bla, bla, bla, tout le monde s'en fout !!!

Retour à la maison : papa, maman et leur enfant. C'est la débrouille, oubliez-nous et adienne que pourra ...

¹ Constellations asbl : rapport de recherche « Après le type 2 » par Philippe Tremblay mars 2006 et Analyse de la transition post-scolaire de jeunes sortants de l'enseignement spécialisé de type 2 avril 2008

Nous cherchons, nous cherchons, nous crions, nous courrons, nous remuons ciel et terre, et finissons par trouver et accepter une petite place, ½ place, pour quelques temps, loin de chez nous, pas vraiment le rêve, plutôt le purgatoire pour lui, pour nous. Et nous pouvons être bien contents d'avoir trouvé quelque chose !

Je fais un rêve pour cet enfant.

Qu'il puisse, comme les autres, comme chaque adulte quitter le nid familial, construire sa vie, dans son environnement propre, qui correspond à ses besoins spécifiques et personnels.

Et voilà que nous commençons à imaginer ce qu'aujourd'hui je pense être l'idéal pour lui.

C'est décidé, nous tentons l'aventure de la conception, de l'organisation et de la création d'une structure d'accueil pour nos enfants handicapés devenus adultes.

1.3 Quel est le projet de vie idéal pour ces personnes adultes handicapées ?

Ce projet existe-t-il quelque part ou est-il à créer ?

1.3.1 Modèles et projets bruxellois

1.3.2 Modèles et projets en Wallonie, Flandre, Communauté germanophone

1.3.3 Modèles et projets à l'étranger

Compte tenu de nos connaissances actuelles et sachant que régulièrement, selon l'évolution de ses besoins et de l'environnement social, économique, de nouvelles orientations seront à prendre, de nouvelles pistes à explorer, des compromis à faire ...

A ce stade, des recherches, des entrevues, des lectures, des visites sont indispensables pour recueillir de l'information, des témoignages qui vous permettront d'orienter vos décisions à chaque étape de l'évolution de votre projet. Notez bien les références, les modèles, les personnes ressource qui vous aideront à construire votre propre projet et à lui donner sa spécificité, son originalité.

N'hésitez pas à consulter le document de l'asbl Inforautisme sur les différents pouvoirs politiques concernés par le handicap en Belgique. www.inforautisme.be/03bel/index.htm

Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble de ce qui existe à Bruxelles, en Belgique et à l'étranger.

1.3.1 Modèles et projets bruxellois

1.3.1.1 Centres de jour et d'hébergement agréés par la COCOF et la COCOM

Actuellement c'est l'arrêté 2006/554 pour la COCOF qui régit l'ensemble des règles relatives aux agréments et aux subventions des centres de jour et des centres d'hébergement pour personnes handicapées. www.cocof.irisnet.be/site/fr/sbfph/reserve_imp/arrete_2006_554

La Région bruxelloise offre environ 375 places en hébergement (COCOF, COCOM, privé) pour les adultes atteints d'une déficience mentale, travailleurs ou non travailleurs. Avec la méthodologie utilisée pour cette étude ², nous estimons que plus de 197 personnes sont en réelle demande active pour un hébergement auprès des centres. Ce chiffre ne prend pas en compte les personnes qui ont entrepris des démarches alternatives ou en dehors de la région étudiée ou qui ne formulent pas de demande pour diverses raisons.

Pour ouvrir un centre de jour et/ou d'hébergement, vous devez remplir un dossier de demande d'agrément qui peut être introduit soit à la COCOF soit à la COCOM. Dans ce dernier cas l'ensemble des documents doit être bilingue.

² Etat des lieux sur l'hébergement des personnes adultes atteintes d'une déficience mentale en région bruxelloise ; Constellations asbl., Sterrenbeelden v.z.w., mars 2006

COCOF : www.cocof.irisnet.be/site/fr/sbfph/

A la suite de la régionalisation, en 1993, la Communauté française attribue l'aide aux personnes handicapées à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. (COCOF). Ainsi, hors les allocations et les interventions médicales et paramédicales, l'ensemble de la politique d'accueil des personnes handicapées est transférée à l' [Awiph](#), pour les personnes handicapées de la Région wallonne, et à la Commission communautaire française pour les personnes handicapées francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. La fixation des catégories de handicaps est restée de la compétence de la Communauté française.

La Commission Communautaire Française crée, par le décret du 18 décembre 1998, (Moniteur belge du 16.02.1999) un service à gestion séparée mettant en oeuvre la politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées :

le "Service bruxellois francophone des personnes handicapées" le SBFPH.

Rue des Palais, 42, 1030 Bruxelles, Tél général: 028008000, Fax général: 028008001

Ce Service est placé sous l'autorité du Collège de la Commission Communautaire Française et du ministre, Membre du Collège, chargée des Personnes handicapées, Evelyne HUYTEBROECK

Si vous souhaitez connaître le Bilan de mi-législature du cabinet d'Evelyne Huytebroeck, suivez ce lien, les informations concernant le secteur du handicap se trouvent à partir de la page 17

http://evelyne.huytebroeck.be/IMG/pdf/Synthese_complete_des_realisations_du_cabinet_d_E.Huytebroeck.pdf

COCOM : www.bruxelles.irisnet.be/fr/region/region_de_bruxelles-capitale/institutions_communautaires/cocom.shtml

L'Administration et les bureaux des services de la COCOM sont situés Avenue Louise 183 à 1050 Bruxelles - [Localisation](#). Tél : (+32.2) 502.60.01, Fax : (+32.2) 502.59.05

La Commission Communautaire Commune règle et gère les matières communautaires communes aux deux communautés de la Région. Son parlement, appelé Assemblée réunie, est composé des deux groupes linguistiques du Conseil de la Région. Les 89 députés bruxellois siègent donc à la fois au Conseil de la Région et à l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

Les services d'accompagnement. Ceux-ci peuvent dans leurs mission réaliser de l'accompagnement en logement en général pour un public de personnes plus légèrement handicapée. Ci-joint la liste des services d'accompagnement agréés par la COCOF :

www.cocof.irisnet.be/site/common/filesmanager/sbfph/modif_internet_sa_avril/

Les services de répit. S'est mis en place ces derniers mois les services de répit qui amorcent des réponses hélas encore trop partielles..mais cela a le mérite d'avoir été initié.

1.3.1.2 Les promoteurs de projet avec un accord de principe et les extensions d'agrément

Sont concernés les projets de nouveaux centres de jour et/ou d'hébergement et les institutions qui ont un projet d'extension de leur capacité d'accueil.

Une demande doit être introduite auprès de la COCOF. Il n'y a pas de document type à compléter, vous devez simplement expliquer en quoi consiste votre projet. Après examen de la demande vous recevrez ou non, de la COCOF, un accord de principe ou d'extension d'agrément. C'est en fait l'engagement moral d'obtenir les subsides à la construction et de fonctionnement une fois que toutes les conditions pour obtenir un agrément seront remplies. Copie d'un accord de principe³ C'est la 1^{er} étape qui officialise une collaboration entre le promoteur de projet et la COCOF, pour autant que vous respectiez les normes.

³ Copies d'accords de principe

Actuellement 3 nouveaux projets de créations de centre ont obtenu cet accord de principe et sont en phase de réalisation. Il s'agit de Condorcet - Estreda respectivement centre d'hébergement et centre de jour prioritairement pour 15 personnes autistes, de HOPPA centre de jour et d'hébergement sur un même site pour 25 personnes polyhandicapées et enfin un centre d'hébergement réalisé par l'asbl La Braise pour 15 places pour personnes adultes présentant une lésion cérébrale.

Un certain nombre d'institutions ont reçu ces dernières années des accords de principe pour l'extension de leur agrément, et guettent des opportunités favorables pour les concrétiser (agrandissement des bâtiments, sources de financement complémentaires, mise aux normes en termes de sécurité ...).

Récemment le projet FARRA Bruxelles-Capitale a reçu un accord et prévoit un déménagement vers le « 22 Le Méridien » avec une extension de leurs agréments. Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite entre le GAMP, Les briques du GAMP et le FARRA Bruxelles-Capitale.

www.inforautisme.be/GAMP/22_Le_Meridien_projet.doc
farra.skyblogs.be/post/5630244/bonnes-nouvelles et www.farra.be

1.3.1.3 Les propositions de la COCOF pour ouvrir des places dans les institutions existantes

Des initiatives diverses sont prises par la COCOF qui tente de pallier le manque criant de places. Vous les retrouverez dans l'arrêté 2006/554.

www.cocof.irisnet.be/site/fr/sbfph/reserve_imp/arrete_2006_554

A ce jour, celles-ci n'ont abouti qu'à la création d'un nombre très marginal de places supplémentaires, souvent à caractère temporaire ou inscrit dans les décrets. Dans la pratique l'application engendre de trop nombreux changements dans les institutions que pour être suivi d'effets. Ainsi les conventions prioritaires, le dépassement de 10% de la capacité d'agrément, les projets de répit sont restés embryonnaires par rapport aux besoins.

Pour plus de détails, consultez le document en annexe sur la séance d'information du 13 décembre 2006 sur la réforme 2007⁴ qui explique aux institutions les différentes opportunités et exigences pour l'ouverture de ces places supplémentaires.

1.3.1.4 Les « nouveaux » promoteurs de projet

Il s'agit d'initiatives de parents et/ou d'associations, de personnes sensibles à cette injustice, qui se réunissent pour participer à la création de nouvelles structures d'accueil pour personnes adultes handicapées. Une fois le projet élaboré dans ses grandes lignes, 2 possibilités s'offrent à vous:

1. Introduire une demande d'accord de principe à la COCOF et/ou COCOM. La demande d'agrément devra quant à elle être introduite lorsque vous disposerez déjà d'un certain nombre d'éléments concrets tels que le lieu et des plans. La liste des documents nécessaires à remplir pour la demande d'agrément⁵ se trouve dans le centre de documentation. Nous conseillons aux nouveaux projets de rechercher un parrainage par un ou des experts ou des personnes ressource du secteur, afin de les accompagner dans l'ensemble de la procédure. Des contacts avec des responsables de projet avec accord de principe, des gestionnaires d'institutions existantes sont sources de gain de temps.

⁴ Séance d'information du 13 décembre 2006 sur la réforme 2007, Véronique Dubois

⁵ Liste des documents à joindre aux demandes d'agrément de Centres de jour et d'hébergement, Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

2. L'asbl Constellations : www.constellations-asbl.org , Les Pilotis : www.les-pilotis.be , Jangada : christine.schuiten@msn.com, Les Briques du GAMP ... développent des projets alternatifs aux institutions classiques qui, actuellement, ne rentrent pas dans les critères pour être subsidiés. Ces nouveaux projets prennent davantage en compte toute une série de recommandations émanant d'un courant de pensée qui vise à plus d'autodétermination, d'intégration des personnes handicapées dans des petites structures de vie.

1.3.1.5 Autres alternatives ou projets alternatifs

1.3.1.5.1 Le BAP : Budget d'Assistance Personnel

Plus d'info sur le BAP en général : www.anlh.be/mot.php3?id_mot=9 et <http://wal.autonomia.org/index.php?view=theme&theme=25>

Le projet de BAP à Bruxelles, Budget d'Assistance Personnel, a reçu un budget en initiative (1 an à la fois) totalement insuffisant pour développer de façon correcte ces alternatives intéressantes et en tirer des conclusions pour décider de la poursuite du développement de ce type de modèle. Ce budget, dont le montant est lié au degré de dépendance de la personne, permet d'engager du personnel en fonction des besoins individuels de chaque personne handicapée.

Ce budget est donc attribué à la personne handicapée ou son représentant légal, qui peut l'utiliser dans des limites bien précises. Un décompte des dépenses est effectué régulièrement et est soumis à un contrôle du pouvoir subsidiant.

Le BAP a été créé en Flandre à la demande des personnes handicapées dans le but d'accéder à une autonomie et ainsi de pouvoir suivre un parcours scolaire, professionnel ou occupationnel ou encore de pouvoir continuer à vivre chez soi.

La particularité du BAP se situe dans le fait que la personne handicapée (ou son représentant légal) demande elle-même son budget. Elle identifie elle-même ses besoins. Elle engage elle-même les personnes (les assistants) ou fait appel aux services qui lui seront utiles.

Le budget est ainsi octroyé directement à la personne et non comme à l'accoutumée à un service institutionnel.

Article de synthèse⁶ de M. Guy VAN MALLEGHEM, 01/09/08, Section bruxelloise de l'AFrAHM asbl, Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux.

1.3.1.5.2 Les familles d'accueil: La Vague asbl : www.lavague.be

Agréé par la COCOF. Aide les enfants et les adultes présentant un handicap.

Le service est organisé en deux sections : accueil familial et accompagnement en logement individuel. Les candidats à un séjour en famille d'accueil encadrée par LA VAGUE sont des enfants ou des adultes présentant un handicap, la plupart des candidats présentent une déficience mentale légère ou modérée ; certains ont des déficiences physiques (hémiplégie, spina bifida, malformation cardiaque, etc...) ; quelques demandes concernent des déficiences sensorielles ; il arrive parfois de répondre à des demandes concernant des personnes présentant une déficience liée à l'autisme.

Les candidats à logement individuel accompagné par LA VAGUE sont des personnes adultes, isolées ou vivant déjà en couple, présentant un handicap. L'orientation vers ce service est souvent réalisée par des parents, un home d'hébergement ou un service social.

Une demande explicite doit être formulée (par écrit) par l'intéressé ou son représentant légal.

Leur champ d'action est restreint à la commune d'Etterbeek et aux communes adjacentes : Bruxelles-Ville, Ixelles, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Woluwé St Pierre, Woluwé St Lambert et Schaerbeek.

Soit le candidat dispose déjà d'un logement dans une de ces communes, soit l'asbl aide à trouver un logement adéquat.

⁶ BAP, Budget d'Assistant Personnel, M. Guy VAN MALLEGHEM, 01/09/08, Section bruxelloise de l'AFrAHM ASBL, Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux

1.3.1.5.3 Les maisons de l'Arche asbl : www.larche.be

Non agréés et non subsidiés, ces maisons sont indépendantes financièrement. Non loin du centre historique et du siège des institutions européennes, L'ARCHE-BRUXELLES regroupe ses maisons dans un rayon d'un kilomètre. La communauté de Bruxelles comprend 4 foyers résidentiels et un centre de jour « Le Grain » qui est agréé et subventionné.

Des Communautés de l'Arche ont vu le jour en différents endroits, chacune dans un contexte institutionnel et culturel propre à sa Région, et ont développé chacune une identité spécifique en fonction de son histoire et de son environnement, sur base d'un socle de valeurs communes entretenues grâce à une structure de coordination nationale et internationale.

Elles font toutes partie de *l'asbl L'Arche en Belgique* dont le siège social est situé : Chaussée de Wavre 205, 1050 Bruxelles Tel. et fax : +32 2 772 79 54 E-mail : info@larche.be [Bienvenue dans nos 6 communautés belges](#)

1.3.1.5.4 Prise en charge totale par la famille :

Nous avons très peu d'information sur les parents qui, lorsque leur enfant atteint l'âge adulte, décident, par manque de places ou par choix, de garder leur enfant à la maison.

Un rapport de recherche⁷ « Après le type 2 » par Philippe Tremblay mars 2006, vient apporter quelques éléments de réponse.

1.3.1.5.5 L'asbl Les aidants proches : aidantsprochesasbl@scarlet.be

Constituée à l'initiative et avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, l'asbl Aidants Proches a pour but la représentation, le soutien et l'information de l'Aidant. Cette aide est liée à toute situation de besoin personnalisé d'assistance à une personne dépendante. La première mission de l'asbl est la défense de la situation de l'Aidant Proche dans toute sa transversalité, quelle que soit la situation de dépendance à laquelle il est confronté. L'asbl se veut organe de vigilance et d'orientation. L'Aidant Proche est défini comme suit : il s'agit d'un intervenant non professionnel auprès d'une personne fragilisée de son entourage (enfant ou adulte) qui, en raison d'une maladie et/ou d'une déficience physique, mentale ou psychique, requiert une disponibilité importante et souvent aussi une assistance personnalisée pour les actes de la vie quotidienne.

1.3.1.6 Les associations actives pour la promotion et la diversification de l'offre de structures d'accueil

Le GAMP, www.gamp.be

Le mouvement du GAMP (Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance) est un groupe de pression bruxellois constitué de parents, professionnels et représentants de services et d'associations qui défendent les droits des personnes handicapées (AFrAHM, AP³, Constellations, Famisol, Inforautisme,...). Le GAMP a débuté en octobre 2005 par des actions de sit-in organisés devant les Cabinets des Ministres concernés directement ou indirectement par la politique du handicap. Ses objectifs sont de dénoncer le manque de places et de structures d'accueil pour les personnes atteintes de handicaps lourds (comme l'autisme, le polyhandicap, les déficiences mentales modérées à profondes, les lésions cérébrales acquises, les surhandicaps,...), ainsi que d'organiser des actions de sensibilisation et d'œuvrer pour la mise en place de solutions adaptées. Nous vous invitons à parcourir le « Mémoire » du GAMP.

⁷ Constellations asbl : rapport de recherche « Après le type 2 » par Philippe Tremblay mars 2006 (voir 1)

L'asbl Les Briques du GAMP a été créée le 16 avril 2007. Elle émane du GAMP qui a pour buts :

- d'assurer le suivi concret des projets d'infrastructure qui lui seraient attribués par les pouvoirs publics, en tant que résultat des actions du GAMP ;
- d'entamer et de poursuivre toute action et activité liées à la recherche de bâtiments, terrains, structures pouvant être destinés à l'accueil de personnes handicapées de grande dépendance.

Les Briques du GAMP asbl, a été créée suite à l'opportunité d'acquérir un bâtiment de l'état, rénové par Beliris et qui sera un lieu d'accueil de jour et d'hébergement. L'asbl gère les infrastructures qui lui seraient confiées en attendant de trouver des promoteurs de projet qui seraient preneurs.

L'AFrAHM, www.afrahm.be

C'est un organe de vigilance et de soutien!

L'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux asbl (AFrAHM) est un mouvement qui rassemble, des parents, des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, des familles, des personnes soucieuses de leur bien-être et des professionnels. Il s'agit d'une émanation de l'Association Nationale d'Aide aux Handicapés Mentaux asbl, créée en 1959 sur l'initiative de parents désireux de se soutenir mutuellement. Aujourd'hui, l'AFrAHM est reconnue comme association d'Education permanente par la Communauté française et elle est constituée sous forme d'asbl. Elle n'a pas d'appartenance politique, philosophique ou religieuse.

Pratiquement, l'AFrAHM se compose d'un bureau central situé à Bruxelles, de 11 [sections locales](#) en Wallonie et à Bruxelles ainsi que de 4 [sections spécifiques](#) constituées autour d'un syndrome particulier.

L'AP³ : www.ap3.be

En résumé, leur travail s'appuie sur sept lignes de conduite directrices:

1. La collaboration entre parents et professionnels: apprentissage de l'écoute mutuelle et du partenariat.
2. Le développement d'une entraide et d'un partage entre parents.
3. Le travail avec les associations déjà existantes.
4. La collaboration entre professionnels de différentes institutions : échange du savoir, partage sur le plan de la recherche.
5. Le souci de développer les structures en place plutôt que d'en créer de nouvelles.
6. L'information tant au niveau théorique que pratique sur tous les problèmes rencontrés par les personnes polyhandicapées.
7. La recherche et l'approfondissement dans le domaine de l'éducation et de la réadaptation et dans le domaine médical.

L'ASBL Constellations poursuit plusieurs missions. L'association a pour but de susciter et développer des initiatives se rapportant à la création de lieux de vie, de services et activités pour les personnes handicapées mentales quelles que soient leurs ressources et ce, en dehors de tout esprit de lucre, d'appartenance politique, philosophique ou religieuse, et conformément à sa charte.

www.constellations-asbl.org

Inforautisme asbl www.inforautisme.be

L'association a comme objectifs principaux de défendre les droits des personnes avec autisme et de leurs familles, de promouvoir l'information sur l'autisme ainsi que d'améliorer la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes. Dans ce contexte, Inforautisme a récemment décidé de s'investir davantage dans les questions relatives au logement et à la prise en charge de jour des adultes.

Inclusion Europe est une association à but non lucratif. Elle défend les droits et les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles à travers l'Europe.
www.inclusion-europe.org/

1.3.1.7 Les autres acteurs et les études réalisées ou en cours

Le Conseil Consultatif Bruxellois⁸ Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé, a été créé par le décret de la Commission communautaire française du 5 juin 1997, et est composé d'un Bureau et de quatre sections :

1° la section « Aide et soins à domicile »;

2° la section « Services ambulatoires »;

3° la section « Hébergement »;

4° la section « Personnes handicapées »;

www.cocof.irisnet.be/site/common/filesmanager/intergracohab/2005/arrmb120705

L'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale⁹ est structuré sur base de deux instances: la coordination opérationnelle et le comité d'accompagnement.

L'Observatoire a pour mission d'orienter l'action politique basé sur des études scientifiques relatives à l'évaluation des besoins qualitatifs et quantitatifs en termes d'accueil de jour, d'hébergement et d'accompagnement ainsi qu'à l'anticipation des besoins nouveaux. Cette mission couvre toutes les tranches d'âge et tous les types de déficiences.

www.cocof.irisnet.be/site/fr/sbfph/reserve_imp/observatoire_intro

Les études^{10,11} ces dernières années, se sont multipliées et ont permis de confirmer le sous-financement du secteur de la personne handicapée, la complexité du système institutionnel impliquant les régions, le fédéral, les communautés. De nombreuses suggestions, recommandations existent, mais n'aboutissent pas faute de moyens, faute d'une volonté forte de l'ensemble du monde politique et des citoyens ... Ainsi, l'augmentation des budgets, le BAP, le guichet unique d'information et de centralisation du dossier, les services généraux aux services de tous restent dans les cartons ou font l'objet de micro expériences pilotes.

Une liste des études les plus récentes et leur contenu se trouve dans le centre de documentation.

Une des dernières études en la matière se nomme : « J'habite dans ma maison »: étude pour un accueil de personnes adultes avec un handicap mental dans des petites structures de vie.

Vous trouverez la synthèse de l'étude sur le site :

www.inforautisme.be/GAMP/Note_synthese_Inforautisme_12_06_08.doc

⁸ Organigramme du conseil consultatif bruxellois

⁹ Organigramme de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée
Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles - Capitale

¹⁰ Analyse transversale des études associatives portant sur les besoins des personnes handicapées et de leurs proches.
Analyse commanditée par L'Observatoire de l'Accueil et de l'Accompagnement des Personnes Handicapées du Conseil Consultatif de la COCOF, Réalisation RTA asbl, Novembre 2006

¹¹ Etudes associatives. Séance de "rendu" se tiendra en présence des différentes équipes de recherche et de tous les membres de l'Observatoire du lundi 28 avril 2008. Avec la participation de : AP³, Ligue Braille, La Braïse, Constellations, Inforautisme, Infor-Sourds et liste des études les plus récentes.

1.3.2 Modèles et projets en Wallonie, Flandre, Communauté Germanophone

1.3.2.1 En Wallonie existe l'AWIPH: l'Agence Wallonne d'Intégration des Personnes Handicapées: www.awiph.be, Rue de la Rivelaïne, 21, 6061 Charleroi, Tél : 0032 (0)71 20 57 11 Fax : 0032 (0)71 20 51 02

Les institutions sont de 4 types: services d'accueil de jour pour adultes (S.A.J.A.), services résidentiels de nuit pour adultes (S.R.N.A.), services résidentiels pour adultes (S.R.A.) = prise en charge 24h/24 et services résidentiels de transition (S.R.T.)

Avec 3 types de statut: une autorisation de prise en charge, agréée et non subsidiée, agréée et subsidiée.

Le BAP fait l'objet d'une expérimentation sur une douzaine de personnes depuis 2006. Jusqu'à présent aucun budget important n'est dégagé pour passer à une phase de mise en route régionale de grande ampleur. www.anlh.be/via et www.anlh.be/mot.php3?id_mot=9

1.3.2.2 En Flandre existe le VAPH: Vlaams Agenschap voor Personen met Handicap www.vlafo.be, Sterrenkundelaan 30, 1210 Brussel, telefoon 02 225 84 11, fax 02 225 84 05, e-mail informatie@vaph.be

En complémentarité des subsides aux institutions, s'est développé le système du **PAB: Persoonlijke Assistentie Budget** qui est une alternative à l'institution dont profitent déjà 1350 personnes. 4260 sont encore en liste d'attente, signe du succès de cette formule. Les budgets octroyés et gérés par la personne ou son représentant légal varient, selon le degré de dépendance, entre 8.323,78€ et 38.844,29€ pour 2007 et sont indexés chaque année.

Toute personne domiciliée en Flandre ou à Bruxelles peut en faire la demande si elle est inscrite au VAPH et répond aux critères.

Qu'est ce que c'est un P.G.B.? **Le PGB** a pour but de donner aux personnes présentant un handicap une autonomie maximale. Il s'agit de l'exécution d'un financement directe. Le responsable du budget reçoit l'argent nécessaire à l'organisation des soins/soutiens nécessaires et à l'achat des aides matérielles.

Le décret PGB identifie 3 sortes de budgets

1. PGB: Budget pour l'achat de soins dans des institutions du Vlaams Fonds existantes.
2. PAB: Budget d'assistance personnelle.
3. IMB: Budget pour l'achat de matériel.

Le décret a été voté fin 2001. Actuellement seul le PAB existe, mais vous pouvez déjà faire la demande d'un PGB. Les personnes intéressées peuvent poser leurs questions au département provincial du VAPH.

La demande sera enregistrée mais pas encore traitée, étant donné qu'aucun budget PGB n'est disponible. Le ministre Vanacker annonce dans sa note politique que des actions sont prises pour aller dans cette direction en 2008. Plus d'info : www.persoonsgebondenbudget.be

Et www.minvws.nl/rapporten/lz/2007/zelf-zorg-inkopen-hoe-gaat-dat-in-het-buitenland.asp

GRIP h VZW est l'organisation non gouvernementale néerlandophone Belge émanant directement des personnes handicapées. www.gripvzw.be

GRIP, en néerlandais est l'abréviation pour Egalité des Droits des Personnes avec un Handicap, est une organisation sans but lucratif fondée en 2000. Le siège se situe dans la maison flamande de l'Egalité des Chances, Koningsstraat à Bruxelles. Elle est subsidiée par le gouvernement flamand. Elle lutte pour l'égalité des droits des personnes avec un handicap.

Opvang Tekort VZW est une organisation très active en Flandre: www.tekort.be

Leur but: Informer les personnes intéressées sur la situation en Flandre.

C'est une association constituée de parents d'enfants handicapés mentaux soucieux d'informer d'autres parents des problèmes. Sensibiliser. Mener des actions auprès des autorités.

“D'autres groupes de pression ont obtenu ces derniers mois une solution à leurs problèmes grâce aux grèves, manifestations et même blocage des routes. Ainsi nous avons l'intention d'organiser des actions sans gêner les autres citoyens. Ce n'est qu'ensemble que nous obtiendrons des autorités une solution pour chacun de nos enfants. Et nous ne renonçons pas...”

1.3.2.3 Office de la Communauté Germanophone pour personnes handicapées le DPB:

Dienststelle für Personen mit Behinderung: www.dpb.be Rue d'Aix 69-71, 4780 Saint-Vith, Tél.: 080/22.91.11, Fax: 080/22.90.98 Email: info@dpb.be

Le concept de la politique pour personnes handicapées en Communauté Germanophone: utiliser les services existants chaque fois que c'est possible et recourir à des services spécifiques uniquement lorsque cela s'avère nécessaire, intégration incluant toute la société, favoriser une vie autonome et autodéterminée, le concept de l'inclusion doit être réalisé de manière à ce que le public et ses forces sociales se sentent aussi impliqués.

Présentation en Français de l'Office de la communauté Germanophone pour personnes handicapées.¹²

1.3.3 Modèles et projets à l'étranger.

Pourquoi ne pas profiter des expériences réussies relatives à l'accompagnement et aux soutien des personnes handicapées à l'étranger. A l'heure de la communication et de la mondialisation, c'est comme si Bruxelles était isolé du monde et pense devoir inventer un système qui lui serait propre, ceci justifié par une situation à ce point particulière ...mais sans se donner les moyens !

1.3.3.1 La Hollande

Arduin en Zélande: www.arduin.nl concept unique d'une structure de 125 maisons familiales de 1 à 6 personnes handicapées réparties dans toute la province de Zélande.

Thomashuizen: www.thomashuizen.nl

Chaque maison est indépendante et accueille de 6 à 8 personnes handicapées qui sont des clients. Ils payent un loyer d'approximativement 300€/mois pour la chambre, 120€ pour le service de nettoyage et 200€ pour les repas. En principe chaque maison a 2 gestionnaires qui logent dans la maison et sont responsables des soins et du soutien à leurs clients. Chaque client paye ses soins spécifiques avec son budget individuel: Persoonsgebonden Budget (PGB).

Ces maisons fonctionnent comme un réseau de franchisés où chaque membre obtient un support de la « centrale » Thomashuizen Nederland, dans une série de domaines : juridique, fiscal, pratique, assurance ... avec un contrôle de qualité réalisé par un organisme extérieur.

1.3.3.2 Le Canada, L'Angleterre, Les Pays scandinaves, La Suisse ...

De nombreuses initiatives intéressantes existent dans ces pays. En fonction des questions que vous vous posez, n'hésitez pas à interroger votre ordinateur et à réaliser quelques recherches spécifiques sur Internet par rapport au sujet de votre recherche.

¹² Présentation en Français de l'Office de la communauté Germanophone pour personnes handicapées.

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

1.1 Les acteurs du secteur à Bruxelles

1.2 La COCOF et la COCOM

1.3 Le VAPH

1.4 Les types de structures d'accueil

Centre de documentation

Phase 2 : Nous existons, et après ...

Après ces lectures et ces rencontres, vous décidez de vous doter d'une identité légale et de vous organiser pour atteindre vos objectifs. C'est une phase extrêmement importante qui va bâtir les fondations de votre projet et va organiser votre mode de fonctionnement.

2.1 Une équipe et des statuts

2.2 Il faudra toujours avancer sur plusieurs fronts à la fois

2.1 Une équipe et des statuts

2.1.1 Qui va faire partie de cette équipe ?

2.1.1.1 Combien de personnes? Le nombre de personnes de l'équipe de base, du noyau, des membres fondateurs, s'il est compris entre 5 et 10 permet une certaine complémentarité des compétences, une richesse de point de vue tout en évitant une trop grande dispersion des énergies et savoirs.

2.1.1.2 Quel profil de personnalité de compétence, de disponibilité? Nous suggérons fortement de contacter des personnes qui sont sensibles à la cause dans laquelle vous allez les engager, qui dans l'ensemble se connaissent, et ont des profils de compétences spécifiques variés. Il nous paraît indispensable que soient représentés et disponibles : juriste, financier, chargé communication, parent, professionnel du terrain, gestionnaire de projets, responsable d'une association du secteur de la PH.

2.1.1.3 Comment les chercher, les trouver, les motiver sur du moyen et long terme ?

Partez de votre réseau et rayonnez. Vos amis, la famille élargie et les connaissances, à l'école de vos enfants, au travail, dans les milieux associatifs ... Faites une liste des quelques personnes que vous pressentez. Prenez votre téléphone et expliquez-leur votre idée, demandez-leur de réagir. Faites cette démarche avec 3 – 4 personnes et proposez-leur de vous réunir pour une soirée de partage de votre idée, sans aucun engagement de leur part, juste pour en parler. Votre idée a-t-elle interpellé, convaincu, questionné. Sont-ils prêts à faire un petit bout de chemin avec vous, à réfléchir chacun à 1 ou 2 personnes qui pourraient rejoindre le groupe avec les compétences spécifiques qui vous manquent.

Dès le départ tachez de responsabiliser chaque personne pour des missions précises, ne vous appropriez pas toutes les informations, les décisions doivent faire l'objet de consensus. Vous êtes le moteur qui lance le projet, après chacun, assez rapidement, doit s'approprier la finalité du projet et un aspect ou l'autre bien spécifique qui contribuera à la réussite de l'ensemble. La motivation du départ doit s'entretenir et se renforcer au travers de la reconnaissance de l'apport spécifique et indispensable que chacun apporte au projet. Le projet a besoin de chacun de vous.

2.1.1.4 Créer éventuellement des sous-groupes de travail pour des aspects particuliers ou des événements ponctuels ou réguliers. Pour ne pas alourdir les réunions, les prises de décision, et garder une certaine dynamique au sein de l'équipe de base, vous pouvez selon les besoins, créer des sous-groupes de travail permanents ou temporaires. Par exemple, lors de l'organisation d'un événement, la création du projet pédagogique, la constitution et l'extension d'un fichier d'adresses ... un groupe de travail spécifique serait constitué.

2.1.2 Vous vous constituez en asbl, coopérative, association de fait ...

Le statut d'asbl est encore aujourd'hui le plus courant pour ce type de projet. Vis à vis des donateurs potentiels, des pouvoirs subsidiaires, de soutiens d'autres associations, l'asbl est la forme juridique la plus utilisée. Au départ vous pourriez très bien fonctionner comme une association de fait.

Il est préférable de faire appel à un juriste afin de respecter les procédures pour la constitution de votre asbl, mais aussi pour que les administrateurs prennent bien conscience de leurs engagements et responsabilités.

Si votre projet comporte un volet immobilier important, une coopérative immobilière ou une autre forme de société peut être envisagée. L'asbl Constellations en collaboration avec l'asbl SAW-B a constitué un groupe de travail sur les SCRLFS à vocation immobilière. Synthèse des travaux¹³.

2.1.2.1 Pour une asbl, créer vos statuts et les publier¹⁴. Soignez le contenu qui est déterminant sur le type d'activités que vous pourrez réaliser, décidez de l'adresse du siège social qui déterminera la région de référence. Bien que cela soit possible de changer de siège social, en fonction des opportunités qui se présenteraient, quelques démarches seront nécessaires pour régulariser votre nouvelle adresse. Un juriste ayant une bonne connaissance du secteur associatif et mieux encore, du secteur de handicap cautionnera les démarches et décisions que vous prendrez dans ce domaine.

2.1.2.2 L'objet social. C'est le cœur de votre projet, mais ne soyez néanmoins pas trop restrictif. Garder une grande marge de manœuvre pour la suite de l'évolution de votre projet. Bien sûr il donne la direction et les objectifs que vous poursuivez, mais dans les grandes lignes. D'autres documents vous permettront d'affiner vos objectifs dans chacun des domaines que comporte la création de structure d'accueil pour personnes handicapées : pédagogique, financier, immobilier, gestion du personnel ...

2.1.2.3 Les administrateurs et les membres. Si la grande majorité des décisions font l'objet d'un large consensus de l'équipe de base, le conseil d'administration peut se réduire légalement à 3 personnes. Cette option permet, dans certaines circonstances de prendre des décisions rapidement, de garder une grande flexibilité de marge de manœuvre à des moments clefs de l'évolution du projet. Achat d'un bâtiment, d'un terrain, signature de contrat de location, engagement de personnel, ...

Les membres fondateurs et effectifs, participent à l'assemblée générale. Les autres membres de soutien partagent un avis, une information, mais n'ont pas de pouvoir de décision. D'autres systèmes de prise de décision existent qui ont chacun leurs avantages et inconvénients.

2.1.3 Nous existons, nous avons un nom, une identité sociale, et après ...

Après, on plonge les mains dans la pâte et on commence à pétrir ce qui deviendra un bon pain complet aux multicéréales.

2.1.4 Une aventure aux multiples facettes, comment répartir le travail ?

C'est le bon équilibre à trouver entre travail d'équipe de base et travail individuel, avec respect des délais impartis à chaque tâche. A vous de trouver le bon rythme et la bonne répartition du travail pour que vos objectifs intermédiaires soient respectés. Nous suggérons une réunion d'équipe toutes les 6 semaines. Chaque réunion se clôture par un PV qui, si possible est réalisé en temps réel, et envoyé par e-mail à chacun en fin de réunion. En regard de chaque point qui nécessite une action, sera noté le nom de la personne responsable et le délai et/ou la date d'exécution. Les dates de réunion seront déterminées au plus tard en fin de réunion pour la/les réunions suivantes. Un ordre du jour sera envoyé minimum 1 semaine à l'avance à tous les membres de l'équipe de base. Indispensable de désigner un secrétaire de réunion, un garant de l'agenda, de l'ordre du jour et du temps. Une personne extérieure peut être invitée lorsqu'un sujet particulier est abordé. Il faut lui préciser comment va se dérouler la réunion et ce qu'on attend de lui.

¹³ asbl Constellations en collaboration avec l'asbl SAW-B a constitué un groupe de travail sur les SCRLFS à vocation immobilière. Synthèse des travaux, avril 2007

¹⁴ Modèles de statuts de : Constellations, Les Pilotis, Condorcet-Estreda, Hoppa ...

2.1.5 Des personnes ressource

En plus de l'équipe de base que vous allez constituer, entretenez des contacts privilégiés avec des personnes ressources telles que: directions d'institutions existantes, personnes de l'administration, responsables d'associations, promoteurs d'autres projets, personnes de terrain du secteur de la personne handicapée ...

Une forme de parrainage, voir de partenariat pourrait se créer entre nouveaux projets et institutions existantes.

2.2 Il faudra toujours avancer sur plusieurs fronts à la fois

Voici un outil de gestion de projet qui pourrait vous être utile :

www.management-projet.org/projet1/pmaps/cartographie/pages/page_meta_carte.html

2.2.1 Votre décision mûrement réfléchie pourrait être remise en question selon les changements provenant du politique et/ou d'autres facteurs économiques, sociaux, voir européens. Une confrontation quasi permanente va s'opérer entre votre « rêve » de projet et la réalité du terrain. Des concessions, jusqu'où êtes-vous prêt à les faire sans dénaturer votre projet initial ? Il y a un temps pour réfléchir, élaborer, remettre en question, hésiter ... et à un moment donné, il faut s'engager, foncer, signer, ne plus douter que vous avez un projet qui tient la route et mettre tout en œuvre pour que le projet aboutisse.

2.2.2 Il faudra toujours avancer sur plusieurs fronts à la fois

La flexibilité est essentielle pour aboutir dans vos projets. Interpeller et se laisser interpeller. Créer et saisir les opportunités. Vous devez absolument constituer une équipe qui va porter le projet avec vous. Se rappeler les objectifs prioritaires et les délais que l'équipe s'est fixé dans les trois domaines d'actions repris ci-dessous.

Elaboration du projet en soi : Les aspects pédagogiques, financiers, immobiliers, organiser des événements, publier des lettres d'informations ...

Positionnement vis-à-vis des pouvoirs subsidants potentiels : Comme projet pilote, cadrer avec la réglementation en vigueur, chercher un agrément à tout prix, quel degré d'autonomie financière est possible à court et à long terme ?

Prise de contact avec les acteurs dans le secteur de handicap : associations, institutions, groupes de pression, médias, à l'étranger ...

2.2.3 La gestion de temps, des actions et des compétences

Dans un projet où au départ les acteurs sont tous bénévoles, il est nécessaire d'évaluer régulièrement la disponibilité de chaque membre de l'équipe, les compétences que chacun est prêt à mettre au service du projet et les actions concrètes dans lesquelles chacun s'engage. Redéfinir et préciser les rôles en fonction de l'évolution du projet, des opportunités et de la disponibilité de ses membres. Au besoin revoir dans son ensemble le mode de fonctionnement.

Réalisez un tableau de bord général, avec les principaux objectifs, les délais, les moyens et les personnes responsables pour que chaque objectif soit atteint comme prévu.

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

2.1 Le plan d'ensemble

2.2 Stratégie générale

Centre de documentation

Phase 3 : Voilà du concret.

Une série de décisions stratégiques seront prises dans cette phase qui sera déterminante pour la suite de votre projet. Même si à un moment donné il faut bien opérer des choix, quand c'est possible, tâchez de toujours garder la plus grande marge de manœuvre au cas où le contexte socio-politico-économique change.

3.1 Choisir une région ou une offre de service ?

3.2 Nous répondons aux agréments ou nous sommes « indépendants »

3.3 Un terrain, un bâtiment: achat, location, construction...

3.1 Choisir une région ou une offre de service ?

3.1.1 Au départ votre enfant est inscrit à l'organisme qui dépend de votre domicile.¹⁵

Changer de domicile et de région implique une série de démarches et des conséquences réelles sur bon nombre de points. Certains accords de coopération existent entre les régions. Les politiques en matière de handicap changent parfois rapidement ou au contraire restent figées très longtemps. Voici 2 exemples de services liés à la région du domicile.

1. Vous êtes bruxellois francophone/néerlandophone, avez-vous envisagé de vous inscrire au VAPH et de faire une demande pour l'obtention du PAB.

2. Accès à l'assurance dépendance. L'assurance dépendance flamande a été créée en 2001 par le Gouvernement Flamand en plus du système de sécurité sociale existant. C'est un système solidaire qui permet à des personnes nécessitant bon nombre de soins, quel que soit leur âge, de percevoir un revenu mensuel autour des 115€ pour de l'aide et des services non-médicaux. A partir de 26 ans, tous les habitants du territoire flamand sont obligés de cotiser à une assurance dépendance. La cotisation se fait sur base volontaire en Région bruxelloise.

www.mut206.be/jsp/index.jsp?language=fr&tmpl_folderid=35

3.1.2 Est-ce que la région, Bxl, Wallonie, Flandre, a une importance déterminante ?

Question de langue, de culture, de systèmes de soutien différents. Soit je choisis une région par affinité et je m'adapte à sa réglementation si nécessaire, soit je choisis une région pour son offre de service (meilleur soutien financier, encadrement) qui me convient le plus en faisant les concessions nécessaires (lieu, langue, culture ...)

Pour un particulier qui souhaite chercher une place d'accueil ou développer un projet en dehors de la région de son domicile certains accords de coopération¹⁶ existent entre Bruxelles et la Wallonie et entre la Flandre et la Wallonie, mais pas entre Bruxelles et la Flandre.

3.1.1.1 A Bruxelles: Cocof, Cocom et Vaph

En tant que particulier, vous vous inscrivez soit à la COCOF, soit au VAPH.

En tant que promoteurs de projet, vous pouvez aussi faire appel à la COCOM pour faire une demande d'agrément qui doit répondre à des critères « bilingues »

COCOF: Commission Communautaire Française. www.cocof.irisnet.be En tant que francophone de Bruxelles, cela semble l'instance vers laquelle on se tourne naturellement.

COCOM: Commission Communautaire Commune:

www.bruxelles.irisnet.be/fr/region/region_de_bruxelles-capitale/institutions_communautaires/cocom.shtml

Si vous êtes bilingue, la COCOM peut répondre à vos aspirations si vous développez un projet qui accueillera des francophones et des néerlandophones.

¹⁵ Implication du changement de domicile : Dominique Rossion de L'asbl Constellations

¹⁶ Accords de coopération Bruxelles-Wallonie et Flandre-Wallonie ...

VAPH: Vlaams Agenschap voor Personen met een Handicap. www.vlafo.be Si vous êtes flamand vous vous tournerez spontanément vers le VAPH.

3.1.1.2 En Wallonie: L'Awiph : Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées. www.awiph.be

Quels sont les avantages et inconvénients par rapport à la COCOF. Pas facile de répondre. Les 2 Régions se distinguent sur de nombreux points tels que la taille, le milieu plutôt urbain ou rural, les budgets, les priorités sont données à quelles problématiques ...

3.1.1.3 En Flandre: le VAPH: Vlaams Agenschap voor Personen met een Handicap. www.vlafo.be

Quels sont les avantages et inconvénients par rapport à la COCOF. La Flandre a clairement une longueur d'avance sur les 2 autres régions du pays en termes de politique de prise en charge des personnes handicapées. La mise en place du PAB, maintenant du PGB, l'assurance dépendance marquent les grandes différences.

3.1.1.4 En Communauté Germanophone : le DPD: Dienststelle für Personen mit Behinderung: www.dpb.be

Quels sont les avantages et inconvénients par rapport à la COCOF. C'est peut être le modèle dont il faut s'inspirer ! Dans cette petite communauté de 75 000 habitants, la « prise en charge » ou l'accompagnement est proposé dès l'annonce du handicap et tout au long de la vie de la personne handicapée, avec une attention particulière à certaines périodes charnières tels que la scolarité, le passage à l'âge adulte, la personne handicapée vieillissante. Une planification des besoins est effective 5 années à l'avance et les infrastructures et services adaptés en conséquence. Il n'y a pas de liste d'attente quel que soit le service demandé, tous les enfants sont scolarisés et tous les adultes ont une activité de jour et un lieu d'hébergement adapté. C'est le service qui s'adapte à l'individu et non l'inverse.

3.1.3 Et pourquoi pas à l'étranger !

Vous avez une double nationalité, pourquoi ne pas se renseigner sur les modèles qui existent dans cet autre pays, à quels services auriez-vous accès, comparez les opportunités et pesez le pour et le contre.

Peut être deviendrez-vous promoteur de projet dans un de nos pays voisins ou à l'autre bout de la planète!

3.2 Nous répondons aux agréments ou nous sommes « indépendants »

C'est un choix important qui aura des implications durant toute la vie de votre projet.

3.2.1 Demande d'accord de principe et d'agréments:

Une demande d'accord de principe n'est normalement nécessaire que si vous souhaitez une intervention de la COCOF pour l'infrastructure. Après obtention de l'accord de principe, vous pouvez vous mettre à la recherche de l'infrastructure qui vous conviendra le mieux. Dans certains cas, comme celui du « 22 Le Méridien » on peut trouver une infrastructure avant et demander l'accord en fonction de cette infrastructure.

La COCOF interviendra à concurrence de 80%, 90% dans certains cas, du montant de la construction, l'achat du terrain reste à charge du promoteur de projet, ainsi que les 20% restant de la construction.

La COCOM peut intervenir à concurrence de 80%, 90% dans certains cas, du montant de la construction, les 20% restant à charge du promoteur de projet et feront l'objet de recherche de fonds.

Attention ces aides, indépendamment des % accordés sont plafonnées à un montant maximum.

Pour les centres de jour ou lieux d'hébergement, si vous souhaitez obtenir un agrément, vous devez répondre impérativement aux normes quant aux nombres de M², types de pièces ... Si vous possédez un bâtiment qui répond aux normes de l'arrêté 2006/554, vous pouvez directement faire une demande d'agrément. Pour la sécurité et l'incendie, il n'existe pas de normes spécifiques, mais vous devrez obtenir l'accord des pompiers qui tiennent compte du public qui fréquente le lieu d'activité ou de vie.

Les documents repris dans le centre de documentation vous aideront à faire une demande d'accord de principe¹⁷, une demande d'agrément¹⁸, à prendre connaissance des informations à fournir mais aussi des contraintes et des exigences de la COCOF et de la COCOM.

3.2.2 Projet « privé »

Aucune autorisation ou agrément n'est nécessaire à Bruxelles pour créer un centre de jour ou d'hébergement qui accueille des personnes handicapées. Si vous trouvez une formule originale et que vous avez les moyens de la concrétiser, rien ne vous en empêche. Vous avez des fonds importants, un bâtiment mis à votre disposition, des personnes qui encadrent les bénéficiaires, alors c'est possible.

Certains projets nés il y a 20 à 30 ans fonctionnent encore aujourd'hui uniquement sur fonds propre. Nous ne connaissons pas de projet de ce type qui ont vu le jour récemment. La conjoncture et les mentalités ne semblent plus très favorables pour permettre la naissance de ce type de structures privées indépendantes. Si par la suite vous décidez de demander un agrément, vous devrez vous mettre en règle avec les normes du pouvoir subsidiant.

En Wallonie, une demande d'autorisation de prise en charge doit être faite à l'AWIPH avant l'accueil des bénéficiaires. Cette autorisation est obligatoire, contrairement à Bruxelles où un projet privé peut s'élaborer sans aucune autorisation préalable.

3.3 Un terrain, un bâtiment: achat, location, construction ...

Pour toutes ces questions vous pouvez aussi faire appel aux services d'un notaire qui pourra vous éclairer sur de nombreux points. Les notaires ont une mission de service public, n'hésitez pas à en profiter. www.notaire.be

3.3.1 Quelles types d'infrastructures pour quels usages

Un centre de jour ou un hébergement, c'est la première grande différence. Les M² habitables, le nombre d'étages, la surface au sol, le nombre et le type de pièces, l'équipement, les mises aux normes pour la sécurité, le jardin, terrasse, environnement direct, moyens de communication, sont autant de facteurs dont il faudra tenir compte pour élaborer votre projet.

L'environnement dans lequel vous souhaitez vous inscrire peut être favorable à cette implantation, mais peut aussi faire obstacle. Dans la mesure du possible prenez contact avec les comités de quartier, les associations locales et les élus de la commune pour vous assurer du meilleur accueil et éviter les oppositions qui vous feraient perdre beaucoup de temps et d'énergie.

Modèles de projets d'infrastructure : plans, implantation ...¹⁹

3.3.1.1 Pour les lieux d'hébergement, la tendance européenne actuelle est de privilégier des projets d'inclusion, mais en Belgique, le concept est encore très peu connu. C'est à dire, que chaque personne handicapée puisse, comme n'importe qui, choisir le lieu et les personnes avec qui elle souhaite vivre.

¹⁷ Exemples de demande d'accord de principe

¹⁸ Documents pour une demande d'agrément COCOF (voir 5)

¹⁹ Modèles de projets d'infrastructure : plans, implantation ... Condorcet-Estreda, Hoppa, Le 331, ...

Cela se traduit dans les pays limitrophes par l'achat ou la location de maisons uni-familiales dans lesquelles de 2 à 5 personnes handicapées choisissent de vivre ensemble et sont encadrées par le personnel qualifié. La multiplicité de ces maisons permet de déménager selon le désir et la nécessité comme n'importe qui est amené à le faire pour des raisons professionnelles ou familiales. Une offre de service suffisante et diversifiée permettrait d'apporter des réponses adaptées à chaque individu tout au long de la vie, en fonction de l'évolution de ses besoins. Ainsi les appartements supervisés, le budget personnel pour un maintien à domicile, l'institutionnalisation du statut de l'aidant proche ... sont des initiatives à encourager.

3.3.1.2 Pour les centres de jour (et les entreprises de travail adapté) la localisation et l'aménagement des espaces et des lieux sont essentiels à l'épanouissement des bénéficiaires. La visite de plusieurs centres de jour apportera des éléments indispensables à l'élaboration d'un nouveau projet. Là aussi les institutions existantes varient à Bruxelles entre 15 et 150 bénéficiaires sur un même site.

Ci-joint la liste des centres de jour et d'hébergement agréés par la COCOF www.cocof.irisnet.be/site/fr/sbfph/reserve_imp/coordonnees_centre_jour_hebergement et la COCOM²⁰.

3.3.2 Qui finance quoi ?

Lorsque vous avez choisi de demander une intervention financière à une instance subsidiaire, COCOF ou COCOM, il faut dès le départ vous mettre en contact avec l'administration de l'instance choisie. Vous augmentez vos chances d'obtenir un avis favorable quant à l'adéquation de votre projet avec les bâtiments que vous souhaitez acheter ou construire.

Quelle que soit la formule, demande d'agrément ou projet « privé », vous devrez vous acquitter de l'achat du terrain, sans aucune aide de la COCOF. La COCOF n'intervient pas dans l'achat d'un terrain.

Pour une formule d'achat d'un bâtiment ou de construction, vous pouvez solliciter à la COCOF ou la COCOM une intervention de 80 à 90% du coût réel, plafonnée à un certain montant ... en fonction de quoi ?

Vous avez l'argent nécessaire, vous trouvez une opportunité pour un achat, terrain ou bâtiment, prenez rapidement contact avec l'administration de la COCOF ou COCOM pour obtenir un avis favorable quant à l'adéquation de votre projet avec le terrain et/ou les bâtiments que vous souhaitez acheter.

Le dernier projet de nouveaux centres de jour et d'hébergement subsidié pour l'infrastructure par la COCOF remonte à 1998. C'est le projet « Résidence La Forest » qui en a bénéficié. **Résidence "La Forêt"**, Val des Epinettes, 17-19, 1150 Bruxelles, Tél. : 02/ 771.35.00 Fax : 02/ 771.34.00

Nombre : 16 Hommes et Femmes

Le dernier projet COCOM est ...

3.3.3 La recherche d'un bâtiment et/ou d'un terrain.

Les filières classiques immobilières, le bouche à oreille, au travers des événements que vous organisez, auprès des communes, des notaires, de la région, ...

3.3.4 La taille, le type, le lieu, l'état général ...

Nous vous conseillons de toujours vous référer aux normes de la COCOF pour décider du choix de l'infrastructure. Si vous avez un accord de principe et que vous souhaitez faire une demande d'agrément, demandez directement un avis au service infrastructure de la COCOF.

²⁰ liste des centres de jour et d'hébergement agréés par la COCOM

Si vous avez un projet pilote ou privé, vous souhaitez peut être plus tard faire une demande de subvention, il vaut mieux dans ce cas se rapprocher au maximum des exigences de la COCOF et de pouvoir justifier les différences par rapport aux normes officielles.

3.3.5 Localisation, urbain, rural, résidentiel, quartier social ...

Votre projet d'inclusion, d'intégration est directement lié à votre lieu d'implantation. Selon que vous êtes en milieu urbain, résidentiel, rural votre projet pédagogique sera différent. Les activités, les rencontres, les déplacements, le réseau de professionnels et de bénévoles, le style de vie sera fort différent. En fonction des besoins des bénéficiaires, le choix du lieu est déterminant sur l'organisation et le bien être des habitants ou des participants.

3.3.6 Achat, location, bail emphytéotique quelle durée ?

Achat par l'asbl, une coopérative immobilière, legs à quelles conditions, prêt, convention ... Voici les cas les plus souvent rencontrés.

Pour la définition du bail emphytéotique : www.lexique-immobilier.com/Bail_emphyteotique-40.html

Le bail emphytéotique pour un terrain et/ou une maison. Par le passé il était signé pour une période de 99 ans, actuellement nous sommes sur des baux qui oscillent entre 29 et 59 ans, avec des canons (loyer emphytéotique) très variables allant de l'euro symbolique à des milliers d'euro par mois.

Si vous acceptez, vous qui avez la quarantaine comme promoteur de projet, de signer un contrat pour une période de 29 ans qui bénéficiera à des jeunes adultes d'une vingtaine d'année que se passera-t-il dans 29 ans ? Vous aurez la septantaine, les bénéficiaires la cinquantaine ... quid pour la suite !

Les cas de legs d'une maison ou d'une somme d'argent importante permettant l'achat d'un bâtiment ne sont pas si rares. Certains projets, encore aujourd'hui ont bénéficié du soutien très important, plusieurs centaines de milliers d'euro, d'un seul sponsor (parfois privé, parfois société, parfois fondation) qui a permis à l'asbl de devenir propriétaire d'un bâtiment. Pour plus d'informations, consultez le site : www.dons-legs.be/gdl_01.asp

L'existence du « LEGS en duo - Le fisc paie ! » est très peu connue des associations qui auraient tout intérêt à en parler à leurs donateurs potentiels. www.dons-legs.be/gdl_article.asp

3.3.7 La mise en conformité par rapport au pouvoir subsidiant, la sécurité, les contraintes des pompiers ...

Ne signez pas d'engagement, sans avoir préalablement réalisé une visite des pompiers et d'un architecte qui respectivement vont vous donner une idée des montants à investir en transformations et en mises en conformités point de vue incendie, évacuation ... Ne négligez pas les coûts liés à cette mise en conformité. Ils seront néanmoins de moindre importance si vous réalisez ces travaux pendant la phase de construction ou de rénovation que par après.

Y a-t-il des exigences particulières concernant le permis d'urbanisme et les plans d'affectation du territoire ...

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

3.1 Les régions et les communautés, les accords de coopération

3.2 Nous répondons aux agréments ou nous sommes « indépendants »

3.3 Un terrain, un bâtiment: achat, location, construction...

Centre de documentation

Phase 4 : L'essence et l'essentiel ...

Votre motivation à créer des structures d'accueil est nourrie par le souhait d'élaborer un espace de vie où chaque individu pourra s'épanouir de la façon la plus optimale possible. Selon votre sensibilité, vos connaissances actuelles vont naturellement vous conduire à l'élaboration d'un projet pédagogique globale et d'un autre spécifique à chaque personne handicapée. S'il ne faut pas figer dans le temps ces projets pédagogiques, il faut néanmoins énoncer clairement les lignes de force de ceux-ci.

4.1 Le projet pédagogique

Document de référence qui donne les grandes orientations de la manière dont les personnes handicapées vont être accompagnées, encadrées. Il évolue au fil du temps, se construit, se transforme, mais toujours après échanges de points de vue et accord de la majorité de l'équipe. L'ensemble de vos lectures, de vos rencontres, visites, vous permet de préciser votre projet pédagogique. Un concept, un modèle avec quelques grandes lignes de forces qui donneront l'identité du projet, son image. La base sur laquelle se construit l'ensemble de l'organisation du projet.

Un projet pédagogique²¹ se crée en équipe si possible multidisciplinaire. Après avoir listé l'ensemble des points qu'il contiendra, chacun de ceux-ci fera l'objet d'une discussion, pour aboutir à un consensus et un texte final adopté et défendu par tous.

N'hésitez pas à soumettre votre projet pédagogique à la critique d'acteurs du terrain, de référents institutionnels, de services spécialisés universitaires, de parents ...

Ensuite, cherchez à faire valider votre document par ces mêmes acteurs. Ces soutiens sont essentiels pour donner de la crédibilité, du poids, de la reconnaissance vis à vis des instances officielles, des donateurs potentiels, ... que vous allez solliciter.

Pour un projet COCOF, la réglementation fixe à l'annexe 1 de l'arrêté 2006/554 les éléments du projet collectif des centres de jour et des centres d'hébergement.

www.cocof.irisnet.be/site/fr/sbfph/reserve_imp/arrete_2006_554

4.2 Le projet personnel individuel²²

Ce sera celui de chaque personne handicapée qui sera élaboré avec elle et les personnes qui forment son réseau rapproché. Il tiendra compte de ses souhaits personnels, mais aussi des possibilités des lieux d'accueil de jour et d'hébergement.

Pour un projet COCOF, l'article 19 de l'arrêté susvisé fixe les dispositions minimales de la convention personnalisée.

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

4.1 Consolidation du projet pédagogique

Centre de documentation

²¹ Modèles de projets pédagogiques : Les Pilotis, Condorcet-Estreda, Hoppa, Le Relais-Condorcet, La Forestière, Le Potelier, ...

²² Modèles de projets personnels individuels

Phase 5 : Assurer le montage financier.

Il est essentiel à la naissance et à la pérennité du projet. Il ne suffit d'avoir les moyens pour l'achat ou la location d'un bâtiment, il faut également s'assurer du financement récurrent des frais d'encadrement des personnes handicapées et des frais généraux.

5.1 Les sources de financement

Vu le moratoire décrété par la COCOF pour la création de nouvelles places malgré le nombre croissant du manque de place, il est raisonnable de diversifier les produits financiers qui assureront la pérennité de votre projet. En réalité ce n'est pas un réel moratoire où l'on dit que l'on ne peut pas créer des places supplémentaires mais plutôt on dit que c'est à la COCOF d'établir le nombre de places chaque année...

Ne pas renoncer à interpeller les pouvoirs publics sur le devoir qu'ils ont de soutenir cette population fragilisée que sont les personnes handicapées. Chercher des alternatives de financement complémentaire au soutien majoritaire des pouvoirs publics, oui, mais pas se substituer à eux.

5.1.1 La déduction fiscale

En tant qu'asbl, vous pouvez rentrer un dossier de demande d'ouverture de compte à projet à la Fondation Roi Baudouin (FRB) qui vous permettra de percevoir des dons qui octroieront une déduction fiscale aux donateurs.

www.kbs-frb.be/projectaccounts.aspx?id=75518&LangType=2060

Si vous êtes accepté, une convention sera signée avec la FRB qui précise l'attribution des fonds recueillis, en général dans des briques et non dans l'engagement de personnel.

Caritas : www.caritas.be ou d'autres organismes offrent aussi cette solution.

Cette déduction est essentielle pour bon nombre de donateurs, qu'ils soient particuliers ou sociétés. La possibilité de trouver un accord avec une institution existante qui a déjà l'exonération fiscale est une autre possibilité.

Lorsque votre activité aura fait la preuve de son bon fonctionnement, vous pouvez demander la déduction fiscale en direct. Elle vous sera accordée après un sérieux contrôle du ministère des finances.

Pour le donateur, quels sont les avantages ? www.dons-legs.be/gdl_fiscal.asp

5.1.2 Agréments et subsides « classiques »

Si vous visez un agrément, prenez patience. Les derniers accords de principe préalables à une demande d'agrément ont été délivrés, pour des nouveaux projets, en 2002 et 1996. Et leur ouverture est prévue pour 2011-2012.

Par un concours de circonstance incroyable et des actions répétées du GAMP, une institution a obtenu très récemment et très rapidement un accord de principe pour une extension de sa capacité d'accueil et un financement via Beliris pour la rénovation et les transformations des bâtiments. Pour plus d'info cliquez sur ce lien : www.inforautisme.be/GAMP/22_Le_Meridien_projet.doc

5.1.3 Mécénat, fondation privée, sociétés, services Club

Via les membres de votre équipe de base, vous créez une chaîne de partenaires et rassemblez des informations sur les sociétés, les particuliers et fondations privées qui sont susceptibles de soutenir votre projet. Remplissez un maximum de dossiers de demande de sponsoring et suivez chacun d'eux. Votre projet a besoin, pour « décoller » d'un mécène important qui se manifeste et qui vient en appui de l'ensemble des donateurs particuliers.

Un dossier type à l'attention des « sponsors » peut être réalisé en incluant par exemple : un dossier de présentation de projet, le projet pédagogique, le plan financier, une étude ou la liste des soutiens et quelques dépliants qui présentent succinctement le projet.

CAP 48, www.rtbmedia.be/cap48 peut également vous apporter un soutien financier ponctuel.

Pour la loterie nationale, il semble que le soutien financier soit attribué directement à la COCOF qui les redistribue selon ses propres critères.

5.1.4 Les événements²³

Petit ou grand, une série de questions sont à se poser avant de se lancer. Que rapportent-ils, que coûtent-ils, à quelles fréquences les réaliser, qui en assure le suivi ...

Quelques éléments essentiels pour un événement « réussi » : mise sur pied d'une équipe événement, un fichier d'adresse, trouver le « bon » spectacle à la bonne date dans la bonne salle, créer les invitations, imprimer, envoyer, gérer les réservations, une tombola, un bar, une présentation du projet, une check list des points importants ...

C'est un projet dans le projet, qui fédère beaucoup de monde, est très mobilisateur en temps et en énergie. Il s'agit donc de bien choisir le ou les événements et d'évaluer le retour financier par rapport aux divers investissements réalisés.

5.1.5 BAP: Budget d'Assistance Personnelle et PAB en Flandre

Se pourrait être un financement alternatif, dans la mesure où une « mutualisation » de plusieurs BAP permettraient de développer des petites structures d'accueil ou tout au moins de créer des synergies, une économie d'échelle pour certains projets comme des logements intégrés, des activités de jours...

Ce soutien est opérationnel depuis des années pour toutes personnes domiciliées en Flandre ou à Bruxelles et inscrites au VAPH. Il permet à des milliers de néerlandophones de financer des assistants personnels au service de la personne handicapée. Ce système est une alternative à l'institution et permet un maintien de la personne handicapée adulte à domicile. Ce qui « libère » des places dans les institutions ou plutôt ne les engorge plus. A Bruxelles, une micro expérience, est en cours, de laquelle il ne sera pas possible de tirer des conclusions. En effet 100 000 euro ont été octroyés pour 8 BAP, faites le compte ...

5.1.6 Convention prioritaire à Bxl et nominative en Wallonie

Une convention prioritaire ou nominative est accessible aux institutions qui acceptent d'accueillir des personnes de grande dépendance et qui ont l'infrastructure et le personnel ad hoc. Le budget est octroyé à l'institution mais lié à la personne. Si la personne quitte, le budget est supprimé.

Pourquoi ne pas rendre accessible les conventions prioritaires aux individus qui le demandent pour des projets précis et répondants à leurs besoins spécifiques ?

5.1.7 Budget en initiative et projets pilotes

Un budget existe pour ce type de proposition. Chaque projet défend devant les membres du cabinet les raisons et la pertinence des objectifs qu'il poursuit. Actuellement ils ne sont accordés que pour des périodes d'un an, renouvelable, mais combien de fois, ce qui est extrêmement court pour ce type de projet.

5.2 Le financement de l'infrastructure

5.2.1 Bâtiments et Financements qui correspondent le mieux à votre projet

Il y a votre idéal de départ, par exemple l'achat d'un beau terrain bien situé et la construction d'une maison de plain-pied écologique, et il y a les contraintes et les opportunités qui vont se présenter au fil des contacts et de la visibilité de votre projet. Quelles concessions êtes-vous prêt à accepter et sur quels points restez-vous intransigeants que se soit point de vue infrastructure ou du financement. Chaque fois qu'une opportunité se présente, réalisez un plan financier et évaluez les conséquences sur le long terme.

L'avis d'un architecte qui a une certaine expérience de ce type de bâtiment vous sera très précieux, tant pour évaluer le bien dans son ensemble que pour le coût des travaux de rénovation, mise aux normes, sécurité, incendie, contact avec la commune ...

²³ Exemples d'événements organisés par ... et exemple de campagne de collecte de fonds.

En fonction de la taille et du type de projet renseignez-vous sur les prescriptions urbanistiques, les enquêtes public, les comités de quartier ... qui pourraient accélérer ou freiner l'implantation de votre projet.

5.2.2 Un achat, une construction ²⁴

C'est souvent le souhait au départ, être propriétaire de l'infrastructure rassure pour l'avenir, permet des aménagements spécifiques et personnels, motive l'équipe et les donateurs à investir dans des briques. Mais d'autres paramètres contraignants apparaissent bien vite : le prix du terrain et/ou du bâtiment, la durée de la construction et/ou des transformations et le coût total, les fonds nécessaires à trouver pour un tel financement et éventuellement la charge d'emprunt que cela représente.

5.2.3 Un bail emphytéotique ²⁵

Les universités, les communes, les provinces, mais aussi les congrégations religieuses et parfois les particuliers proposent des baux emphytéotiques pour un terrain ou une maison.

Quel canon, sur quelle durée devrez-vous payer. Quels sont les devoirs de l'emphytéose. Dans quelle phase sera votre projet au moment de la fin du bail. Si vous devez payer un canon sur un terrain sur lequel vous allez construire un bâtiment qui dans 30 ans devra être cédé au propriétaire, cela justifie ces investissements financiers et autres. Quelle pérennité voulez-vous offrir à votre projet.

Plus d'info sur : www.brodheim-finassur.be/Documents/Emphyteose.pdf

5.2.4 Une location ²⁶

Avec l'état ou les communes des locations à long terme signées devant notaire sont envisageables. Elles offrent l'avantage d'une procédure assez rapide et de rendre votre projet opérationnel dans des délais relativement courts. Persiste toujours le problème de l'adéquation des lieux par rapport aux exigences des arrêtés en ce qui concerne l'infrastructure et projet pédagogique. Et cette même question, je me plie aux exigences des arrêtés et espère un subside récurrent ou j'entreprends un projet pilote et espère un subside en initiative, reconductible si, si, si ...

Le prix du loyer, le type de contrat, les transformations et mises aux normes des pompiers, les aménagements spécifiques sont autant de facteurs qui détermineront la facture.

5.2.5 La COCOF et l'infrastructure

Le budget annuel de la COCOF tourne autour du million d'euro pour l'ensemble des infrastructures destinées aux personnes handicapées : nouvelles constructions, transformations, extensions, mises aux normes. Théoriquement voici dans quelles mesures la COCOF intervient en cas de construction avec accord de principe préalable.

Données extraites de l'étude Inforautisme : « J'habite dans ma maison » avril 2008²⁷

Un exemple : prenons comme référence un projet d'hébergement en cours de réalisation, nous pouvons estimer en cas d'achat et/ou de construction, au prix minimum du marché, les besoins et les montants suivants :

Le terrain : achat et frais entièrement à charge de l'asbl à 100%. Coûts très variables selon la formule et les accords obtenus avec une commune, un mécène/particulier, une autre association. A Bruxelles, au prix du marché, 300 M² estimé à 400€ le M² = 120 000€.

²⁴ Exemples d'achats et de constructions

²⁵ Exemples de bail emphytéotique

²⁶ Exemples de locations à long terme

²⁷ Etude Inforautisme : « J'habite dans ma maison » avril 2008

La construction : sur une base de 750 M² pour 15 personnes à 1000 €/M², soit 750 000 €. Peut monter assez facilement à 1200 – 1400€ /M² selon le type de construction et la qualité des matériaux.

- 80% sont à charge de la COCOF = 600 000€
- 20% sont à charge de l'asbl = 150 000€

L'ameublement : achat, équipement et installation à charge de la COCOF s'il s'agit d'une nouvelle construction. Montant estimé à 3000€/habitant comprenant l'aménagement de sa chambre personnelle et des pièces communes. Soit 15 000€ pour une maison de 5 personnes ou 45 000€ pour 15 pers.

Entretien de la maison : approximativement estimé à 3% de la valeur de construction soit 18 000€/an.

5.3 Les frais personnalisables et de fonctionnement pour un hébergement

Les frais personnalisables sont ceux directement liés à la personne : vêtements, médical et paramédical, hygiène, alimentation, loisirs ...

Les frais de fonctionnement sont ceux qui permettent à l'institution de couvrir les frais communs tels que le loyer, les charges afférentes à l'immeuble (eau, gaz, électricité), les frais d'équipements, les amortissements,...

Une étude toute récente²⁸ nous permet de comparer les structures de coûts dans une institution COCOF avec un projet « privé » de 3 unités de 5 personnes appelées structure « Les Pilotis ».

Dans la structure agréée COCOF la part contributive demandée à la personne handicapée est actuellement de maximum 895€ par personne payée à l'institution soit (12x895x15pers) 161 100€ par an. Plus précisément le montant de la contribution financière est réduit au montant résultant de la différence entre les revenus mensuels et la somme d'une éventuelle pension alimentaire, des frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques, des frais d'administrateurs de biens, des contributions financières dues en raison de son inscription dans une autre centre ou service agréé et subventionné par un autre pouvoir public dans le cadre de l'aide aux PH.

Mais la COCOF déduit néanmoins l'ensemble des parts contributives, perçues par le centre en fonction de la réglementation en vigueur, du total des subsides octroyés à l'institution. Dans ce cas de figure l'institution, au final, doit compléter sur fond propre 56 415€ par an, car les subsides accordés par la COCOF ne suffisent pas à couvrir les frais réels.

Cet exemple ne correspond pas à toutes les réalités. Ainsi, la participation maximale est de 895 €/mois mais des réductions importantes, suivant les jours d'absences et suivant les revenus et les charges des ph, sont accordées. Par ailleurs, pour 15 personnes, les forfaits octroyés par la COCOF peuvent varier entre 73653 € et 99355 € par an, suivant la fréquentation simultanée ou non d'un centre de jour COCOF et suivant le % de présences durant les we et les vacances. Le montant sur fonds propres varie également d'un centre à l'autre.

Dans une structure « Les Pilotis » cette part contributive pour les habitants est composée d'une partie des frais de fonctionnement divisés par le nombre d'habitants, soit dans l'exemple 92 200€ : 15 = 6147€/an, soit 512€/mois/pers. et des frais personnalisables eux aussi divisés par le nombre d'habitants, soit ici 43 850€ : 15 = 2823€/an, soit 243€/mois/pers. Au total dans cette simulation, qui peut varier d'une maison à l'autre ou d'un individu à l'autre, la part demandée à chaque habitant serait de 755€/mois en moyenne. Le solde de 29 000€ est couvert par l'asbl sur ses fonds propres.

²⁸ Etude Inforautisme : « J'habite dans ma maison » avril 2008

5.4 Les frais de personnel pour un hébergement

L'encadrement doit être spécifique selon le degré de dépendance des occupants, habitants, résidents : pour l'encadrement de jour et pour l'encadrement des soirées, des nuits, WE. Ici également cette étude toute récente nous permet de comparer les structures de coûts dans une institution COCOF avec un projet « privé » de 3 unités de 5 personnes appelées structure « Les Pilotis ».

Une simulation pour une institution agréée par la COCOF, nous indique qu'elle obtiendrait selon le système de calcul et sur base de 15 personnes avec des handicaps divers, 15.5 équivalents temps pleins. Estimation basée sur les données d'institutions bruxelloises. Educateurs et assistant social : 10.4, direction et administration : 2.3, personnel technique : 2.8

Dans une structure type « Les Pilotis » nous obtenons 16.2 équivalents temps plein, pour une prise en charge équivalente. Ces 16.2 ETP ont fait l'objet d'un calcul précis des besoins en personnel pour couvrir les périodes d'encadrement des habitants dans 3 maisons de 5 habitants chacune. Les maisons « Les Pilotis » souhaitent obtenir des subsides au prorata d'une institution agréée pour 15 personnes.

5.4.1 Engagement d'ACS, travailleurs à statut « spécial »

Actuellement, chaque année un certain nombre de poste ACS sont attribués dans des secteurs pressentis par le cabinet du ministre Benoît Cerexhe : www.cerexhe.irisnet.be et la sélection des demandes confiée à Actiris :

www.actiris.be/Fr/Employeur/Services/aide_secnm_pdf/ACS%20Agents%20Contractuels%20Subventionnés.pdf

Le secteur des personnes handicapées a profité de ce soutien dans certains domaines. Il faut donc suivre les appels à projet lancés par Actiris et voir s'ils correspondent aux objectifs que vous poursuivez.

5.4.2 Les Bénévoles devenus Volontaires

Récemment un statut a été accordé aux volontaires qui permet de les indemniser.

A partir du 1er janvier 2008 : plafond journalier : 29,05 Euros - plafond annuel : 1161.82 Euros. Plafonds indexés annuellement.

Ces montants se rapportent à la totalité des activités de volontariat prestées par une personne pendant une année calendrier dans une ou plusieurs organisations.

Si ces 2 limites sont respectées : pas de cotisations sociales à payer - pas de déclaration à l'impôt des personnes physiques, ni comme revenu, ni comme frais réels.

www.volontariat.be/la-loi-sur-le-volontariat.htm

Faire appel à ces volontaires, dans une certaine mesure permet de renforcer votre équipe d'encadrant à moindre coût et en toute légalité. Veuillez à bien respecter les conditions à remplir.

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

5.1 Budget, ressources d'une personne handicapée

5.2 Les frais personnalisables

5.3 Les frais de fonctionnement

5.4 Récapitulatif frais personnalisables et de fonctionnement

5.5 et 5.5 Bis Les frais de personnel

5.6 et 5.6 Bis L'infrastructure

Centre de documentation

Phase 6 : Promotion et reconnaissance

Vous n'existerez pas si l'on ne vous connaît et reconnaît pas.

6.1 Actions indispensables pour se faire connaître et reconnaître

Vous devez construire l'image de votre projet et cela se réalise au travers des outils de communication que vous utiliserez et créez. Faites appel à des professionnels qui vous conseilleront sur les bonnes options à prendre, sur les pièges à éviter.

6.1.1 Créer des outils de communication : folder, newsletter, site Internet²⁹

Un nom, c'est l'évocation auditive, quelle image concept il véhicule.

Un logo, c'est l'accroche visuelle, en lien direct avec le nom.

Une brochure de présentation succincte, brève et claire de votre projet au « tout venant ».

Un dossier plus complet qui amène les précisions à des personnes plus intéressées.

Des lettres d'information qui tiennent votre réseau de soutien au courant de l'évolution de votre projet.

6.1.2 Réaliser un plan financier crédible³⁰, avec des données réalistes et de façon professionnelle. Adjoindre un commentaire éclairant.

Que ce soit vis-à-vis de donateurs privés, des pouvoirs subsidiants ou de sociétés, fondations ... ce plan financier est indispensable et doit faire l'objet d'un soin particulier quant à son contenu et sa présentation. Vous adjoindre les services d'un financier « de terrain » est nécessaire et si possible prenez contact avec une personne expérimentée dans la gestion financière d'une institution pour personnes handicapées pour vous conseiller. Les montages financiers peuvent se décliner sous différentes formes selon les opportunités et les moyens de votre association. Plusieurs versions et simulations sont possibles et susceptibles de modifications.

6.1.3 Créer des événements pour vous faire connaître auprès du grand public créer un mouvement solidaire.

Les événements ont l'avantage de solidariser l'équipe et de créer un large mouvement de soutien à votre projet. Cependant ils demandent beaucoup d'énergie et de temps qui ne peuvent être investis dans d'autres missions. Le type, la taille et la fréquence de vos événements doivent être proportionnels aux besoins financiers de votre projet et faire l'objet d'une réflexion quant au rapport entre « énergie / temps investi et retour sur investissement ». Quel est votre objectif en créant un événement : gagner de l'argent, augmenter votre notoriété, sensibiliser les médias ...

6.1.4 Sensibiliser les médias à votre cause et faire parler de vous

Par le biais d'un événement qui vous permet de réaliser des communiqués de presse qui mobiliseront les médias ; tachez de décrocher des interviews radio ou TV, des articles dans la presse écrite. Entrer une candidature à CAP48 pour un soutien financier permet également, si votre projet est retenu, de faire parler de lui. www.rtbmedia.be/cap48

²⁹ Exemples d'outils de communication : folder, newsletter, site Internet

³⁰ Exemples de plans financiers

6.1.5 Lancer une campagne de collecte de fonds³¹ auprès des sociétés, des Fondations, des services Clubs

Quand votre projet est bien « ficelé » et votre dossier sponsor complet, vous pouvez commencer à aborder des donateurs potentiels plus importants. Procurez-vous une liste des sociétés et fondations susceptibles de soutenir votre projet.

Et si vous pouvez faire introduire, soutenir votre demande par une personne qui fait partie de cette organisation et qui présentera favorablement votre projet vous avez encore un peu plus de chance d'aboutir. Un suivi de chaque demande doit être assuré, mais peut se réaliser sous plusieurs formes : téléphonique, courrier, e-mail, lettre.

6.1.6 Multiplier les rencontres auprès des instances potentiellement subsidiantes

Au fur et à mesure que votre projet progresse, mais dès le départ prenez contact avec le cabinet du ministre et l'administration dont vous seriez susceptible de recevoir un financement temporaire ou récurrent. Ils vous donneront également un avis sur différents aspects de votre projet dont vous pourrez éventuellement tenir compte.

6.1.7 Faire valider le projet pédagogique et donc rencontrer les initiateurs de projets similaires, visiter d'autres projets et rencontrer leurs concepteurs.

La « solidité » de votre projet dépend aussi des soutiens et de la validation de votre volet pédagogique par des associations ou organismes reconnus dans le secteur. Il est bon de soumettre à la critique votre projet pédagogique et de le confronter à ce qui existe déjà ici et ailleurs.

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels

6.1 Actions indispensables pour se faire connaître et reconnaître

Centre de documentation

³¹ Liste des Fondations

Phase 7 : Au jour le jour et demain...

Selon l'option prise au départ de s'occuper de la gestion quotidienne du projet ou de la confier à une autre équipe ou asbl, vous passez le flambeau ou vous plongez dans une nouvelle aventure du suivi et de l'évolution de cette structure d'accueil devenue opérationnelle.

7.1 Avant l'inauguration: Qui va gérer le projet et comment ?

Assez tôt, dans la construction de votre projet se posera la question de la répartition des responsabilités et des missions. Deux grands aspects se dégagent dans ce type de projet : l'infrastructure d'une part et le fonctionnement de celle-ci d'autre part.

Pour faire simple, un côté immobilier/financier et un côté pédagogique/gestion quotidienne.

Plusieurs options sont possibles : soit l'équipe de projet gère l'ensemble des aspects infrastructures et pédagogiques, soit elle confie le fonctionnement de ce lieu d'accueil à une équipe déjà en place qui annexe le projet.

7.2 Après l'inauguration: la gestion quotidienne, le suivi du projet.

Gérer une maison d'hébergement de 5 personnes peut se faire encore comme une gestion familiale, mais si le nombre de sites d'accueil augmentent ainsi que le nombre de personnes accueillies, la gestion doit se « professionnaliser » et éventuellement être confiée à une équipe distincte de l'équipe qui a monté le projet.

C'est une toute nouvelle phase du projet qui nécessite de se préparer bien à l'avance sur un certain nombre de points. Engager du personnel compétent, se positionner comme employeur avec toutes les conditions légales à remplir, assurer une gestion d'équipe d'encadrant, tenir à l'œil les budgets, veuillez au suivi du réseau de bénévoles, superviser les projets de vie individuels et de la maison, gérer la gestion quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle, coordination avec les centres de jour, planifier les horaires, les vacances ...

Tableaux, organigrammes et arbres décisionnels.

7.1 Avant l'inauguration: Qui va gérer le projet et comment ?

7.2 Après l'inauguration: la gestion quotidienne, le suivi du projet

Centre de documentation

Annexes, Centre de documentation

- 1 Constellations asbl : rapport de recherche « Après le type 2 » par Philippe Tremblay mars 2006 et Analyse de la transition postscolaire de jeunes sortants de l'enseignement spécialisé de type 2 avril 2008
- 2 Etat des lieux sur l'hébergement des personnes adultes atteintes d'une déficience mentale en région bruxelloise ; Constellations asbl , Sterrenbeelden v.z.w., mars 2006
- 3 Copie de l'accord de principe du Farra Bruxelles-Capitale
- 4 Séance d'information du 13 décembre 2006 sur la réforme 2007, Véronique Dubois
- 5 Liste des documents à joindre aux demandes d'agrément de Centres de jour et d'hébergement, Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées
 - o Demande de renouvellement d'agrément pour les CH
 - o Demande de modification d'agrément pour les CH
 - o Demande d'engagement pour les CH
 - o Demande d'agrément pour les CJ
 - o Demande de renouvellement d'agrément pour les CJ
 - o Demande de modification d'agrément pour les CJ
 - o Demande d'engagement pour les CJ
- 6 BAP, Budget d'Assistant Personnel, M. Guy VAN MALLEGHEM, 01/09/08, Section bruxelloise de l'AFrAHM asbl, Association francophone d'aide aux handicapés mentaux
- 7 Constellations asbl : rapport de recherche « Après le type 2 » par Philippe Tremblay mars 2006 (voir 1)
- 8 Organigramme du Conseil Consultatif Bruxellois
- 9 Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée
Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale
- 10 Analyse transversale des études associatives portant sur les besoins des personnes handicapées et de leurs proches.
Analyse commanditée par L'Observatoire de l'Accueil et de l'Accompagnement des Personnes Handicapées du Conseil Consultatif de la COCOF, Réalisation RTA asbl, Novembre 2006
- 11 Etudes associatives. Séance de "rendu" se tiendra en présence des différentes équipes de recherche et de tous les membres de l'Observatoire du lundi 28 avril 2008. Avec la participation de : AP³, Ligue Braille, La Braise, Constellations, Inforautisme, Infor-Sourds
- 12 Présentation en Français de l'Office de la communauté Germanophone pour personnes handicapées
- 13 asbl Constellations en collaboration avec l'asbl SAW-B a constitué un groupe de travail sur les SCRLFS à vocation immobilière. Synthèse des travaux, avril 2007
- 14 Modèles de statuts de : Constellations
Constellations, Les Pilotis, Condorcet-Estreda, Hoppa, Le Relais-Condorcet, La Forestière, Le 331, Le Potelier, ...
- 15 Implication du changement de domicile : Dominique Rossion de L'asbl Constellations
- 16 Accords de coopération Bruxelles-Wallonie et Flandre-Wallonie
- 17 Exemple de demande d'accord de principe
- 18 Documents pour une demande d'agrément COCOF (voir 5)

- 19 Modèles de projets d'infrastructure : plans, implantation ...
Constellations, Les Pilotis, Condorcet-Estreda, Hoppa, Le Relais-Condorcet, La Forestière, Le 331, ...
- 20 liste des centres de jour et d'hébergement agréés par la COCOM
- 21 Modèles de projets pédagogiques :
Les Pilotis, Condorcet-Estreda, Hoppa, Le Relais-Condorcet, La Forestière, La Passerelle, Le Potelier, ...
- 22 Modèles de projets personnels individuels
Les Pilotis, Condorcet-Estreda, Hoppa, Le Relais-Condorcet, La Forestière, La Passerelle, Le Potelier, ...
- 23 Exemples d'événements organisés par ... et campagnes de collecte de fonds
- 24 Exemples d'achats et de constructions
- 25 Exemple de bail emphytéotique
- 26 Exemple de locations à long terme
- 27 Etude Inforautisme : « J'habite dans ma maison » avril 2008
- 28 Etude Inforautisme : « J'habite dans ma maison » avril 2008
- 29 Exemples d'outils de communication : folder, newsletter, site Internet
Constellations, Les Pilotis, Condorcet-Estreda, Hoppa, Le Relais-Condorcet, ...
- 30 Exemples de plans financiers
Constellations, Les Pilotis, Condorcet-Estreda, Hoppa, Le Relais-Condorcet, Le 331, ...
- 31 liste des Fondations